

“ Le VIIIe Congrès diocésain de Paris, réuni sous la présidence de S. Em. le cardinal Amette, archevêque de Paris, émet le vœu :

“ Qu'il soit procédé le plus tôt possible, en France, à l'organisation d'une œuvre d'adoration réparatrice nationale, ayant pour objet de rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi des nations, le culte public et social auquel il a droit de la part de tous les peuples, et de reconnaître ainsi les droits qui lui appartiennent particulièrement sur la France.”

Souhaitons que ce vœu, adopté sous le patronage du Cardinal archevêque de Paris, ne reste pas lettre morte et que, grâce à un accord de tous nos évêques, il reçoive dans notre cher pays une prochaine et complète réalisation.

L. C.
*président de l'Œuvre
de l'Adoration nocturne.*

ACTIONS DE GRACES
AU
VENERABLE PERE EYMARD

En rapportant les guérisons suivantes, attribuées par ceux qui les ont obtenues à l'intercession du Vénérable P. Eymard, nous n'entendons nullement prévenir le jugement de la sainte Eglise, ni nous prononcer sur le caractère surnaturel de ces faits.

Montréal : “ Mon mari souffrait d'un violent rhumatisme aux jambes, qui l'avait empêché de marcher du jeudi au dimanche. J'appliquai l'image du Vén. P. Eymard ; le lundi matin, il marchait bien et le soir il reprenait son ouvrage.
Mde A. B.

Montréal, 26 Juin 1912.

“ Mon fils souffrait d'un grave mal de tête. Attristée de le voir dans cet état, je priais le P. Eymard et lui appliquai son image. Après une demi-heure tout était disparu.”
Mde P. D.